



Société anonyme au capital de 627.200 Euros
92-98, boulevard Victor Hugo, 92110 Clichy
390.081.156 R.C.S NANTERRE

**Rapport de gestion du Conseil d'administration
sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017
incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprises**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de votre société, nous vous présentons ci-après, le rapport de gestion de votre Conseil d'administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2017 et clos le 31 décembre 2017.

Nous rappelons qu'au 1^{er} janvier 2017 le groupe Keyyo se composait de deux entités juridiques, la société anonyme KEYYO, la société mère du groupe dont le siège se situe à Clichy, et la société KEYYO PROXIMITE, société fille rachetée en 2011 et basée à Clichy également.

Le 23 Novembre 2017, la société Keyyo a signé l'acquisition du contrôle majoritaire de la société Clever Network spécialisée dans les réseaux de télécommunication de données VPN/MPLS à destination des entreprises. Cette acquisition permet à Keyyo de se renforcer dans l'accès internet pour les entreprises et d'offrir à son écosystème une offre unique et complète de solutions de communications d'entreprise dans le cloud allant des communications unifiées, en passant par la convergence fixe/mobile et la gestion intelligente des ressources internet.

La transmission des titres et la prise de contrôle effective s'est effectuée le 31 décembre 2017, la société Clever Network figure donc au bilan de Keyyo à cette date mais n'a pas eu d'impact sur les résultats de l'exercice.

Les actions de KEYYO sont admises aux négociations sur NYSE Alternext à Paris. Les négociations se déroulent en continu sous le code ISIN FR0000185621, sous le code mnémorique ALKEY.

1 - Présentation et règles d'établissement des comptes annuels :

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sociaux sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes comptables IFRS.

Les états présentés ne comportent pas, au niveau des méthodes d'évaluation et de présentation des comptes, de changements par rapport à l'exercice précédent.

2 - Situation et activité du groupe au cours de l'exercice écoulé :

2.1. KEYYO, Résultats Sociaux

Suite à son recentrage stratégique sur le segment entreprise, les activités BtoB de Keyyo SA ont enregistré une croissance supérieure à 11% en 2017 à 23.700K€. La cession de notre pôle d'activité IP-Cash le 1^{er} octobre 2016, impacte la croissance affichée, le chiffre d'affaires total étant en recul de 1.5%.

Les couts directs sont de 8.184 K€ en 2017 contre 9.615 K€ l'an dernier, la marge brute passe donc de 14.435 K€ à 15.516 K€, +5.5 points à 65.5%. Cette importante croissance s'explique à nouveau par le recentrage d'activité et la cession du pôle IP-Cash dont les marges étaient plus faibles.

Le montant total des charges d'exploitation s'élève à 22.688 K€ contre 23.700 K€ sur l'exercice précédent, soit une baisse de 4.3% au cours de l'exercice.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 5.971 K€ contre 5.451 K€ sur l'exercice précédent, soit une hausse de 9.5% et après une croissance de 9.6% en 2016. Cette évolution s'explique par la croissance de nos coûts de commissionnement avec le développement de l'activité de Services à Valeur Ajoutée et de la Vente Indirecte (+470K€). Keyyo a également payé des honoraires plus importants au cours de l'exercice (+196K€ à 574K€), cette hausse est principalement due à 175K€ de frais non récurrents relatifs au rachat de la société Clever Network.

Nos dépenses marketing ont reculé de 49K€ en 2017, le groupe a accentué sa présence web et TV mais n'a pas eu à développer de nouveau spot promotionnel au cours de l'exercice. Les frais de sous-traitance ont également poursuivi leur baisse pour 95K€ suite à la résiliation en 2016, de la convention avec Magelio et la renégociation de plusieurs contrats.

Les impôts et taxes s'élèvent à 481 K€ contre 431 K€ sur l'exercice précédent. Cette augmentation est proportionnelle au développement de l'activité entreprise et de la valeur ajoutée.

Les charges de personnel s'élèvent à 6.383 K€ contre 6.423 K€ sur l'exercice précédent, soit une baisse de 40 K€ ou 0.6%. Cette diminution est liée à la sortie en octobre 2016 des 6 personnes qui composaient le pôle IP-Cash ainsi qu'une charge non récurrente début 2016 de 200K€.

Keyyo opte pour une comptabilisation du CICE en diminution des charges patronales. Cette aide représente un montant de 154 K€ pour l'exercice et a notamment permis le recrutement de nouveaux talents dans les différents services du groupe.

Les dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations s'élèvent à 1.292 K€ contre 1.164 K€ sur l'exercice précédent, soit une augmentation de 11%. Cette croissance est principalement due à la hausse des investissements de R&D, de matériels réseaux, et au développement du parc clients qui génère une hausse des matériels clients immobilisés.

Les dotations aux provisions sur actif circulant s'élèvent à 57 K€ contre 228 K€ en 2016. Le groupe a enregistré de meilleurs résultats en 2017 coté recouvrement notamment.

Les dotations aux provisions pour risques et charges sont de 19K€ en 2017, il n'y en avait pas en 2016.

Les autres charges s'élèvent à 300 K€ contre 388 K€ l'exercice précédent, soit une baisse de 88 K€.

Les principales raisons de cette diminution sont la baisse des frais de licences et droits d'auteurs ainsi que la baisse des pertes pour créances irrécouvrables qui passent de 160K€ à 129K€ en 2017.

En conséquence, le résultat d'exploitation s'établit à 2.211 K€ contre 1.826 K€ l'an dernier, soit une augmentation de 384 K€ ou 21%.

Le résultat financier fait apparaître un gain de 6K€ contre 12 K€ en 2016.

Keyyo a enregistré 39 K€ de solde de plus-value avec son contrat de liquidité du fait de la hausse de cours du titre Keyyo. Le coût net de nos intérêts financiers est une charge de 33K€.

Après un résultat exceptionnel négatif de 127 K€, une participation de 29K€ et une charge d'impôt de 70 K€ le résultat net de l'exercice 2017 s'élève à un bénéfice de 1.990 K€ contre 1.885 K€ en 2016, +5.6%.

Du fait d'une levée de nouvelles lignes de crédit et du rachat en cours des titres de la société Clever-Network, le total du bilan s'élevait à 24.415 K€ en 2017 contre 16.436 K€ sur l'exercice précédent.

La société dispose d'une trésorerie disponible brute de 10.754 K€ au 31 décembre 2017, et de 1.533 K€ nette d'emprunts et concours bancaires qui représentent 9.221 K€.

2.2. KEYYO Proximité, Résultats Sociaux

Acquise en 2011, la société Keyyo Proximité est un opérateur télécom local spécialisé dans la fourniture de solutions de téléphonie fixe et mobile auprès des TPE et PME. Cette société est consolidée dans les comptes du groupe KEYYO par intégration globale.

Au 31 décembre 2017, l'activité de cette filiale fait apparaître les éléments suivants :

- Le chiffre d'affaires annuel s'élève à 1.554 K€ contre 1.540 K€ pour l'exercice précédent, les autres produits d'exploitation passent de 41 K€ en 2016 à 63 K€ en 2017 ;
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 1.373 K€ contre 1.553 K€ pour l'exercice précédent ;
- Le résultat d'exploitation est de 244K€ contre 28K€ l'année précédente ;
- Après une charge exceptionnelle de 30K€ et la constatation d'un IS de 16K€ le résultat net ressort à 198K€ en 2017.

Keyyo proximité a été absorbée par Keyyo le 1^{er} janvier 2018 par Transmission Universelle de Patrimoine.

2.3. Groupe KEYYO, Résultats Consolidés selon les normes IFRS

Le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 24.407 K€ en 2017 contre 24.634 K€ sur l'exercice 2016, soit une baisse de 0.9%.

Les charges d'exploitation se sont élevées globalement à 22.037 K€ pour l'exercice écoulé contre 22.606 K€ l'an dernier. Par conséquent le résultat opérationnel du groupe s'élève à 2.370 K€ contre 2.028 K€ en 2016.

Le résultat opérationnel récurrent 2017 s'élève à 2.706 K€ contre 2.088 K€ l'année précédente.

Le résultat financier se solde par un gain de 6K€ contre 12 K€ l'année précédente.

En conséquence, et après prise en compte d'un produit d'impôt sur les résultats de 9 K€, le résultat net du groupe s'élève à un bénéfice de 2.385 K€ contre 1.917 K€ en 2016.

Le total de bilan consolidé au 31 décembre 2017 s'élève à 25.364 K€ contre 15.372 K€ l'année précédente.

3 - Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir :

3.1. Pour KEYYO :

Depuis plusieurs années KEYYO s'est appliquée à développer des services de téléphonie innovants dédiés aux entreprises. Le développement de nouvelles couches de services années après années permet à Keyyo d'adresser une clientèle de plus en plus large et des entreprises de taille croissante.

Sur un marché des télécoms extrêmement concurrentiel et en phase de basculement vers la fibre et le tout IP, KEYYO poursuit sa stratégie de développement de son activité à destination des PME, qui représente désormais l'intégralité de son activité.

Fort de ces innovations comme le lancement de la première offre complète de centrex mobile totalement intégrée en 2017, et en poursuivant nos investissements en communication et au commerce, nous prévoyons de maintenir une croissance soutenue sur le segment Entreprise aussi bien en vente directe, qu'indirecte.

Les objectifs du Groupe KEYYO restent :

- De préserver, développer et étendre le contenu technique et industriel de l'entreprise en préservant son indépendance technologique ;
- De déployer un catalogue de services de téléphonie hébergée unique en France ;
- D'acquérir et de faire évoluer des briques de solutions métiers acquise au travers de partenariats ou d'acquisition de nouvelles filiales ;
- De valoriser sa plate-forme unique sur le marché Telecom et d'accélérer sa croissance au travers du développement de contrats de vente indirecte.

3.2 Pour KEYYO PROXIMITE :

La société Keyyo Proximité a été absorbée par Keyyo SA par voie de Transmission Universelle de Patrimoine au 1^{er} janvier 2018.

3.2 Pour CLEVER-NETWORK :

La société Clever-Network a été acquise le 31 décembre 2017. Elle est spécialisée dans les solutions réseaux et VPN à destination des entreprises. La société Clever Network réalise un peu plus de 3.9M€ de CA avec une croissance de 10 à 12% par an. Son activité économique est à l'équilibre bien que son intégration dans le groupe Keyyo ait généré des régularisations bilantielles assez importantes fin 2017 de manière à s'aligner sur les normes du groupe. Les régularisations effectuées et le CA réalisé sont conformes aux éléments audités ayant permis de déterminer la valeur d'acquisition de la société.

La société Clever Network devrait poursuivre sa croissance en 2018 tout en bénéficiant des fonctions supports du groupe et de mise en commun de certains coûts opérationnels et réseaux, ces synergies et la croissance réalisée nous permettent d'envisager un EBIT positif de cette activité en 2018.

Le management de Clever Network a souhaité investir dans le projet industriel et racheté 25% des titres de la filiale à leur valeur d'achat en mars 2018. Après cette rétrocession, Keyyo dispose de 75% des titres et droits de vote de Clever Network.

4 - Événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice écoulé :

Il n'y a pas eu d'événements significatifs après la clôture 2017.

5 - Changement significatif de la situation financière ou commerciale :

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la société n'est survenu depuis la clôture de l'exercice 2017.

6 - Principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté :

- Facteurs de risques liés à la société KEYYO

- *Risques liés à une insuffisance d'autofinancement pour satisfaire la politique de croissance*

Les infrastructures techniques et les équipements de télécommunication actuels sont appelés à évoluer. La migration vers la Voix sur IP que KEYYO a entreprise parmi les premiers est achevée. Toutefois la croissance de ses activités nécessitera de nouveaux investissements dans le futur qui devront être financés.

Par ailleurs, le développement commercial de la société a été le fruit de partenariats avec des sociétés de distribution, d'accords avec des apporteurs d'affaires ou de ventes à des grossistes. Ce mode indirect réclamait des investissements faibles ou nuls qui étaient autofinancés. Désormais, la société souhaite commercialiser directement ses services de VoIP ce qui nécessitera des investissements commerciaux conséquents qu'elle devra financer.

De plus, la société, malgré la trésorerie disponible et les lignes de crédit obtenues, ne serait pas en mesure de saisir d'autres opportunités commerciales ou de croissance externe, si elles se présentaient, sans faire appel à des financements extérieurs par essence aléatoires.

- *Risques liés à la maîtrise de la croissance interne*

KEYYO anticipe de poursuivre sa croissance dans les années à venir. Toute croissance génère des difficultés inhérentes dans les domaines techniques, commercial ou administratif.

Par ailleurs, la société est dépendante de ses principaux dirigeants, dont le départ pourrait mettre en cause les perspectives de développement escomptées. La plupart des salariés est liée par des clauses de non-concurrence, les ressources clés disposent généralement d'actions gratuites.

- *Risques liés à la maîtrise de la trésorerie, risque de liquidité*

Le montant de la trésorerie disponible est significatif ce qui limite le risque d'insolvabilité de la société.

- *Risques liés à l'évolution technologique*

KEYYO compte sur sa capacité technologique pour adapter ses offres aux besoins des consommateurs dans un environnement extrêmement mouvant. Compte tenu de sa taille, KEYYO peut se montrer plus agile que ces concurrents mais doit cibler plus précisément ses orientations technologiques.

Un mauvais choix et/ou une maîtrise technique insuffisante pourraient conduire à des surcoûts importants pour la société.

- *Risques liés à l'absence de pérennité des résultats*

L'évolution du résultat net social au cours des dernières années est la suivante :

+ 1.029 K€ au 31/12/2013 ;
+ 1.238 K€ au 31/12/2014 ;
+ 1.687 K€ au 31/12/2015 ;
+ 1.885 K€ au 31/12/2016 ;
+ 1.990 K€ au 31/12/2017.

- *Historiques de pertes – rentabilité future incertaine*

Depuis 5 ans Keyyo réalise des bénéfices croissants grâce au développement de son activité à destination des PME. Néanmoins, compte tenu de son historique, de sa taille et du contexte économique du secteur des télécom, la rentabilité future de la société reste susceptible de se dégrader.

- *Dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et des réseaux de vente indirecte*

La société dispose de plusieurs possibilités alternatives d'approvisionnement qui limitent fortement le risque de dépendance lié à la résiliation éventuelle des contrats commerciaux avec ses fournisseurs. En effet, le mode de fonctionnement habituel de la société consiste à router chaque appel vers le fournisseur offrant à un instant donné le meilleur rapport qualité / prix ; l'indépendance vis-à-vis d'un fournisseur particulier est donc très forte. Il en est de même des réseaux de vente indirecte dont aucun ne représente une part significative de son chiffre d'affaires.

- *Politique d'assurance de la société (Risques généraux et particuliers)*

Les différentes polices d'assurance souscrites par KEYYO représentent une charge de 46 K€ en 2017.

Elles couvrent les risques suivants :

- Responsabilité civile professionnelle	11 K€ ;
- Multirisque bureau	20 K€ ;
- Responsabilité des dirigeants	7 K€ ;
- Véhicules	8 K€.

- *Risques commerciaux*

Le risque lié à la défaillance des principaux clients de la société est faible. En effet, notre premier client est l'un des plus importants opérateurs français et le chiffre d'affaires correspondant est en grande partie compensé par des achats de liens et de minutes internationales chez ce même opérateur.

La répartition du chiffre d'affaires des principaux clients est la suivante :

Premier client :	10.1 % du CA ;
10 premiers clients :	36.6 % du CA (dont 2.9% vers notre filiale Keyyo Proximité)
100 premiers clients	48.1% du CA
1000 premiers clients	70.0% du CA

- *Risques de taux de change*

Toutes les ventes de la société et la très grande majorité de ses achats sont libellés en euros. Notre exposition à la volatilité des cours est donc limitée à certains achats de matériels réalisés en zone dollar. L'activité de la société est peu sujette au risque de taux de change.

- *Risques juridiques*

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges pouvant en résulter ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

- Facteurs de risques liés au secteur des télécommunications

- *Risques de concurrence*

KEYYO, très conscient du contexte fortement concurrentiel du marché des télécommunications, a orienté son développement sur des niches nécessitant un fort savoir-faire technique et marketing ; la difficulté à maîtriser ce savoir-faire constitue une barrière à l'entrée de nouveaux concurrents. Toutefois, la société ne s'abrite pas derrière ces barrières et table avant tout sur son dynamisme technique et commercial.

- *Réglementation*

La société exerce un métier réglementé par l'ARCEP dans le cadre des licences dont elle dispose (L34-1 et L33-1) ; son activité est conforme à la réglementation et la société n'a pas connaissance d'évolution réglementaire pouvant avoir un impact négatif sur son activité.

- *Risques industriels et liés à l'environnement*

L'activité industrielle de la société se réduit exclusivement à la commutation de minutes effectuée sur ses équipements de télécommunication situés à Paris (75), à Nanterre (92) et à Saint-Denis (93). La société n'a pas construit de réseau et ne diffuse aucun signal électromagnétique (comme ce peut être le cas pour les sociétés détenant en propre un réseau de téléphonie mobile).

En conséquence et compte tenu de la spécificité de son activité la société estime ne pas être soumise à des risques industriels ou liés à l'environnement.

- Risques liés aux marchés financiers

La société pourrait être amenée à annoncer des acquisitions ou des investissements. Ces acquisitions et investissements pourraient faire l'objet, en tout ou en partie, d'une rémunération en actions. Les acquisitions et investissements futurs, ou la publication par la société d'annonces concernant des acquisitions ou investissements pourraient avoir un effet dilutif sur le capital. Le fait qu'ils soient payés en numéraire ou en actions de la société, pourrait également avoir un effet négatif sur le cours de bourse en fonction de la réaction du marché.

7 - Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients

Solde des Fournisseurs au 31/12/2017 en K€		En %	Solde des Fournisseurs au 31/12/2016 en K€		En %
Echus	517	23%	Echus	335	15%
A échéance à 30 J	1 429	65%	A échéance à 30 J	1 702	77%
A échéance à 60 J	256	12%	A échéance à 60 J	181	8%
Total	2 203	100%	Total	2 218	100%

Les règlements fournisseurs sont principalement effectués dans un délai de 30 jours à date de facture.

Les délais de paiements clients sont généralement au comptant à l'exception des contrats grands comptes et de ceux avec l'administration. L'encours client représente moins de 5% du CA annuel 2017.

Solde des Clients au 31/12/2017 en K€		En % du CA	Solde des Clients au 31/12/2016 en K€		En % du CA
Non Echus	949	4,0%	Non Echus	619	2,6%
Echus < 3 Mois	42	0,2%	Echus < 3 Mois	60	0,2%
Echus < 1 an	76	0,3%	Echus < 1 an	88	0,4%
Echus > 1 an	90	0,4%	Echus > 1 an	79	0,3%
Total	1 157	4,9%	Total	846	3,5%

8 - Activité de la société en matière de recherche et de développement :

Au cours de l'exercice 2017, la société a intensifié ses efforts de recherche et développement et immobilisés 485 K€ dans ses comptes sociaux, contre 480 K€ un an plus tôt.

Les coûts de développement sont immobilisés lorsque le projet répond à l'ensemble des critères d'activation suivants :

- Le projet a de sérieuses chances de réussite ;

- L'entreprise démontre son intention et sa capacité financière et technique d'achever le projet pour l'utiliser ou le vendre ;
- Les dépenses attribuables au projet au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable ;
- Le projet générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à l'entreprise.

Les dépenses de recherche sont préalablement comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées ; les dépenses encourues après l'achèvement du projet sont comptabilisées en charges sauf si elles permettent de générer des avantages économiques futurs supplémentaires.

Les développements activés dans les comptes sociaux sont amortis sur une durée de 3 ans.

9 - Inventaire des valeurs mobilières

Au 31 décembre 2017, les valeurs mobilières se décomposent de la manière suivante :

En K€	31/12/2017
- 2.807 Actions – Contrat de liquidité	64
- Comptes à Terme et intérêts	5.001
Total des valeurs mobilières	5.065

10 - Dépenses visées par l'article 39-4 du code général des Impôts :

En application des dispositions de l'article 223 Quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les dépenses non déductibles fiscalement, en application de l'article 39-4 dudit code, s'élèvent à un montant global de 28 K€.

11 - Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôle de telles sociétés :

Le 31 décembre 2017, Keyyo a pris le contrôle du capital de la société Clever-Network, basée en France à Saint-Denis et spécialisée dans les solutions télécom réseau et VPN. Keyyo a rétrocédé 25% des titres de cette filiale à son management historique, au prix d'achat, en mars 2018.

12 - Informations sociales :

Les effectifs du groupe à la date de clôture sont les suivants :

Effectif de la société	2017-12	2016-12
- Cadres	55	51
- Non Cadres	64	50
- Apprenti	1	3
Total	120	104
- Keyyo	117	99
- Keyyo Proximité	3	5

13 - Informations environnementales :

Du fait de son activité exclusivement liée aux communications de type électronique, l'influence de l'activité de KEYYO sur l'environnement est particulièrement faible.

14 - Pratiques anticoncurrentielles :

La société n'a pas eu connaissance d'injonction ou de sanction pécuniaire au cours des 12 derniers mois au titre de pratiques anticoncurrentielles prononcées par le Conseil de la Concurrence.

15 - Capital et droit de vote

Au 31 décembre 2017 le capital de Keyyo se composait de 1.960.000 titres se répartissant de la manière suivante :

	31/12/16		31/12/17	
	Titres	DDV	Titres	DDV
Management	28,9%	44,1%	31,8%	46,9%
Fondateur	3,5%	5,9%	2,8%	4,6%
Apicap	7,2%	6,2%	8,0%	6,5%
Autocontrôle	9,5%	0,0%	8,5%	0,0%
Flottant	50,9%	43,8%	48,9%	42,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

15.1 - Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

Il est précisé que la société était directement contrôlée par son Management à hauteur de 31,8 % de son capital et 46.9% des droits de vote au 31/12/2017.

15.2 - Actions d'autocontrôle

Au 31 décembre 2017, Keyyo détenait un total de 166.807 titres d'autocontrôle dont 2 807 titres relatifs au contrat de liquidité. La valeur d'achat de ces titres était de 2.361K€, la valeur unitaire de marché au 31 décembre de 24.00€, soit 4.003K€ pour l'ensemble des titres.

15.3 - Programme de rachat d'actions propres :

L'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2017 a autorisé le Conseil d'Administration avec faculté de subdéléguer au Directeur Général à faire acheter ses propres actions par la société dans le cadre d'un nouveau plan de rachat d'actions dans le respect des conditions définies au règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») et du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003.

Un programme de rachat a par conséquent été signé le 16 juin 2017 avec les objectifs tel que voté par l'assemblée générale mixte du 8 juin 2017.

Aucun rachat de titre n'a été réalisé dans le cadre de ce programme.

Il est rappelé que sur le programme de rachat précédent signé le 20 juin 2016 avec les objectifs du programme de rachat tel que voté par l'assemblée générale mixte du 15 juin 2016, il avait été acheté les 9 et 15 mars 2017, au cours de l'exercice 2017, 164.000 actions de la société.

Il est en également rappelé qu'un contrat de liquidité a été conclu avec GILBERT DUPONT.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 50.000 € en espèces ;
- 10.000 titres.

Au titre de ce contrat de liquidité, figuraient au 31 décembre 2017 au compte de liquidité les moyens suivants :

- 145.327 € en espèces ;
- 2.807 actions.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2017 et conformément aux dispositions de l'article L225-211 du Code de commerce modifié par l'ordonnance du 30 janvier 2009, il est indiqué dans le présent rapport les éléments suivants :

- le nombre des actions échangées au cours de l'exercice : 95.462 actions
- cours moyen des achats à 17,80 €,
- cours moyen des ventes à 17,63 €
- le montant des frais de négociation : néant
- le nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice : 166.807 titres.
Il est rappelé que la société détient 2.807 titres au sein d'un contrat de liquidité
- leur valeur évaluée au cours d'achat : 2.361K€ (y compris contrat de liquidité).

16 - Plan d'attribution gratuite d'actions :

Il n'y avait pas de plan d'attribution gratuite d'actions utilisé en 2017.

17 - Approbation des comptes et affectation du résultat social :

Nous vous proposons d'approuver les comptes et d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à la somme de 1.990.322,83 € :

- A une distribution de dividende à hauteur de 0,40€ par action soit 784.000€
- Au compte report à nouveau pour le solde soit 1.206.322,83€.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des Impôts, nous rappelons qu'un dividende de 0,35€ par action a été versé au cours de l'exercice 2017. Et qu'un dividende de 0,35€ par action a été versé au cours de l'exercice 2016.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 28 K€ et qui ont augmenté le bénéfice imposable à due concurrence.

18 – Rapport sur le gouvernement d'entreprise

18.1 - Rémunérations et avantages de toute nature versés par la société à chaque mandataire social au titre de leur mandat :

18.1.1 Rémunération du Président Directeur Général

Le Conseil d'administration en date du 27 avril 2015 a décidé de renouveler le mandat de Directeur Général de Monsieur Philippe HOUDOUIN, pour une nouvelle durée de trois ans qui expirera à l'issue du Conseil d'administration réuni pour arrêter les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018.

Le Conseil d'administration du 27 avril 2016 a décidé à l'unanimité de rémunérer Monsieur Philippe Houdouin pour ses fonctions de Directeur Général à hauteur de 10K€ bruts mensuels à compter du 1^{er} mai 2016.

Monsieur Philippe Houdouin a perçu au cours de l'année 2017 une rémunération brute de 120 K€.

18.1.2 Rémunération du Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité, le 2 décembre 2009, de verser à Monsieur Philippe HOUDOUIN à compter du 1^{er} janvier 2010 une rémunération de 2 K€ euros bruts mensuels en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Philippe Houdouin a perçu au cours de l'année 2017 une rémunération brute de 24 K€.

18.1.3 Rémunération des Administrateurs

L'assemblée générale mixte du 8 juin 2017 a décidé dans sa neuvième résolution d'allouer 36K€ de jetons de présence aux administrateurs. Le Conseil d'administration du 20 juin 2016 a décidé de fixer un jeton variable en fonction de la présence effective au Conseil d'administration et d'allouer les jetons de présence selon cette répartition.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, la répartition est la suivante :

- Philippe HOUDOUIN	12.000 €
- Michel PICOT :	2.667 €
- Delphine DROUETS	12.000 €
- ADVEST	9.333 €

Cette répartition a été validée par le conseil d'administration du 13 avril 2018. Aucun autre engagement n'a été contracté au profit des dirigeants.

18.2 - Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux :

18.2.1 Pour la société KEYYO :

Monsieur Philippe Houdouin a été nommé administrateur de la société le 19 mai 2006 et renouvelé dans son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2017. Nommé Directeur général le 19 décembre 2006 pour une durée de 3 ans, il a été renouvelé dans ses fonctions par le Conseil d'administration du 13 avril 2018 pour une nouvelle durée de 3 ans, qui expirera à l'issue du Conseil d'administration réuni en l'an 2021 pour arrêter les comptes de l'exercice 2020.

Depuis le 8 janvier 2008 Monsieur Philippe Houdouin assume également les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la société KEYYO. Il a été renouvelé dans son mandat par le Conseil d'administration du 31 mai 2012 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Il est proposé aux actionnaires lors de l'assemblée générale du 7 juin prochain de renouveler son mandat.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Philippe Houdouin au cours des 5 derniers exercices :

Les mandats exercés en 2017 le sont toujours à la date d'émission de ce document à l'exception de celui de Keyyo Proximité.

Société	Mandat	2013	2014	2015	2016	2017
Keyyo	Administrateur	x	x	x	x	x
Keyyo	Directeur Général	x	x	x	x	x
Keyyo	Président Directeur Général	x	x	x	x	x
Magelio	Directeur Général	-	-	-	-	-
Magelio	Président	x	x	x	x	x
Lascom	Administrateur	x	x	x	x	x
Keyyo Proximité	Rep. Perm. du Président personne morale Keyyo	x	x	x	x	x
Holding Incubatrice Internet et Mobile SA	Administrateur	x	-	-	-	-
Snapp SAS	Membre du Comité de supervision	-	-	x	x	x

x : année d'exercice du mandat

Monsieur Michel Picot a été nommé en qualité d'administrateur de la société par cooptation lors du Conseil d'administration du 21 avril 2008 en remplacement de Monsieur Eric Saiz démissionnaire, pour la durée de mandat restant à courir de ce dernier, sa nomination a été ratifiée par l'assemblée du 23 juin 2008. Il a été renouvelé le 31 mai 2012 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Monsieur Michel Picot a démissionné de ses fonctions d'administrateurs lors du Conseil d'administration du 28 Février 2017.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Michel Picot au cours des 5 derniers exercices :

Société	Mandat	2013	2014	2015	2016	2017
Keyyo	Administrateur	x	x	x	x	x
Advest SAS	Président	x	x	x	x	x
Diaxonhit	Membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
Amisco NV (Belgique)	Membre du Conseil de Surveillance	x	x	-	-	-
Sigfox	Administrateur	x	x	x	-	-
Holding incubatrice Telecom et mobile *	Administrateur	x	x	x	-	-
Holding incubatrice Internet *	Administrateur	x	x	x	-	-
Holding incubatrice Logiciel *	Administrateur	x	x	x	-	-
Sogetrel SAS	Membre du Comité de Surveillance	-	-	-	x	x

x : année d'exercice du mandat

Madame Delphine Drouets a été nommée en qualité d'administrateur de la société par cooptation du conseil d'administration du 16 octobre 2015 en remplacement de Monsieur Bernard-Louis Roques, démissionnaire, pour la durée de mandat restant à courir de ce dernier. Cette nomination a été ratifiée dans la sixième résolution de l'assemblée générale du 15 juin 2016. Il est proposé aux actionnaires lors de l'assemblée générale du 7 juin prochain de renouveler son mandat.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Delphine Drouets au cours des 5 derniers exercices.

Société	Mandat	2013	2014	2015	2016	2017
Keyyo	Administrateur	-	-	x	x	x
Antalis International	Administrateur - Président du comité des comptes	-	-	-	-	x
ATTI	Administrateur	x	x	-	-	-
Apps2com	Membre de l'Advisory Board	-	-	x	x	-

x : année d'exercice du mandat

La société Magelio Capital SAS, représentée par **Madame Florence Hussenot-Desenonges**, a été nommée en qualité d'administrateur de la société par cooptation du conseil d'administration du 28 février 2017 en remplacement de Monsieur Michel Picot démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier. Cette décision a été ratifiée par la septième résolution de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2017. Il est proposé aux actionnaires lors de l'assemblée générale du 7 juin prochain de renouveler son mandat.

Ci-dessous l'intégralité des mandats exercés par Madame Hussenot-Desenonges au cours des 5 derniers exercices.

Société	Mandat	2013	2014	2015	2016	2017
Keyyo	Administrateur	-	-	-	-	x
Adwise	Directrice Generale	x	x	x	x	x
Magelio Capital	Directrice Generale	x	x	x	x	x

x : année d'exercice du mandat

La société **Advest SASU** représentée par **Monsieur Michel Picot** a été nommée en qualité d'administrateur de la société par cooptation du conseil d'administration du 28 février 2017, en remplacement de Monsieur Silvère Baudouin démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier. Cette décision a été ratifiée par la sixième résolution de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2017.

18.2.2 Pour la SAS KEYYO PROXIMITE :

La société KEYYO S.A. représentée par **Monsieur Philippe Houdouin** est Président de la SAS KEYYO PROXIMITE depuis le 4 novembre 2011.

Le 27 avril 2016, le Conseil d'administration de la société Keyyo a nommé la société MAGELIO CAPITAL aux fonctions de directeur général de la société KEYYO PROXIMITE, cette dernière est rémunérée à hauteur de 5.550 euros hors taxes mensuels pour ses fonctions.

Ce mandat a pris fin le 31 décembre 2017, du fait de la dissolution sans liquidation de la société Keyyo Proximité par transmission universelle de Patrimoine au profit de Keyyo SA.

18.3 - Opérations sur titres réalisées par les dirigeants (Article 621-18-2 du code monétaire et financier et article 223-26 du règlement général de l'AMF)

En application des dispositions de l'article 621-18-2 du code monétaire et financier et de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif des opérations réalisés par les mandataires sociaux et les personnes qui leurs sont liées :

Noms	Date	Nature de l'opération	Quantité	Prix unitaire
Advest SAS	14/03/17	Achat	375	14,02 €
	03/04/18	Achat	125	14,98 €

18.4 Conventions règlementées

Il n'y a eu aucune convention règlementée sur l'exercice 2017.

18.5 - Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité au 31 décembre 2017 et des utilisations faites (L225-100 du code de commerce)

Conformément à l'article L225-100 alinéa 7 du code commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et accordées au Conseil d'administration est joint au présent rapport.

Date de l'Assemblée- Objet et montant autorisé – Conditions et modalités d'émission –	Date de la mise en œuvre par le Conseil d'administration	Catégories de bénéficiaires	Montant utilisé : nombre d'actions créées/en période d'acquisition et ou attribuées définitivement	Montant restant à utiliser (nominal, nombre d'actions ou actions de performance)
AGM 15 juin 2016 – 12^{ème} résolution Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en vue d'augmenter le capital par l'émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital Plafond d'attribution : 650.000 euros Echéance : 17 août 2018	Non mise en œuvre	Actionnaire	Non utilisée	Néant
AGM 15 juin 2016 – 13^{ème} résolution Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital Plafond d'attribution : 650.000 euros Echéance : 17 août 2018	Non mise en œuvre	Actionnaire	Non utilisée	Néant
AGM 15 juin 2016 – 14^{ème} résolution Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue d'attribuer des actions gratuites aux salariés de la société et/ou aux mandataires sociaux autorisés) Echéance : 17 août 2018	Non mise en œuvre	Actionnaire	Non utilisée	Néant

19 – Résultats Sociaux des 5 derniers exercices :

Nature des Indications / Périodes	31/12/17	31/12/16	31/12/15	31/12/14	31/12/13
Durée de l'exercice	12 mois				

I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	627 200	691 200	691 200	760 000	760 000
b) Nombre d'actions émises	1 960 000	2 160 000	2 160 000	2 375 000	2 375 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-

II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	23 699 944	24 049 399	23 411 802	21 763 770	21 083 086
b) Bénéfice avant impôt, amortissement et provisions	3 360 990	2 942 344	2 983 331	1 974 394	1 899 442
c) Impôt sur les bénéfices	69 784	27 734	43 413	-117 594	4 443
d) Bénéfice après impôt, avant amortissements et provisions	3 291 206	2 914 610	2 939 918	2 091 988	1 894 999
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	1 990 323	1 885 121	1 687 324	1 238 362	1 028 584
f) montant des bénéfices distribués	627 109	686 700	587 592		
g) Participation des salariés	29 154	0	24 926		

III - Résultat des opérations réduit à une action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	1,68	1,35	1,36	0,88	0,80
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	1,015	0,873	0,781	0,521	0,433
c) Dividende versé à chaque action	0,35	0,35	0,30	0,00	0,00

IV - Informations Relatives au Salariés					
a) Nombre de salariés	117	99	102	94	67
b) Montant de la masse salariale	4 462 332	4 506 327	4 045 812	3 729 775	3 077 202
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 920 953	1 916 613	1 811 008	1 696 838	1 471 159

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions de croire, Chers Actionnaires, en l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration